

Initiative sur le secteur bénévole
et communautaire

Bâtir

des liens avec

l'Accord :

Le premier rapport à l'intention des Canadiens
et des Canadiennes sur la mise en œuvre de
l'Accord entre le gouvernement du Canada et
le secteur bénévole et communautaire

Rapport du Comité directeur conjoint
Décembre 2003

Secteur bénévole et communautaire

Canada

Bâtir

des liens avec

l'Accord :

Le premier rapport à l'intention des Canadiens et des Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Décembre 2003

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (Canada)

Bâtir des liens avec l'Accord : le premier rapport à l'intention des Canadiens et des Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Taking the Accord forward.

Publ. aussi sur l'Internet.

ISBN 0-662-67845-1

No de cat. CH4-81/2003

1. Bénévolat – Politique gouvernementale – Canada.
2. Associations sans but lucratif – Politique gouvernementale – Canada.
3. Œuvres de bienfaisance – Politique gouvernementale – Canada.
 - I. Canada.
 - II. Titre.
 - III. Titre : Taking the Accord forward.

HV105.V66 2003

361.3'7'0971

C2003-980339-2F

Table des matières

UN MESSAGE DU COMITÉ DIRECTEUR CONJOINT	2
A. LE CONTEXTE DU CHANGEMENT	4
B. NOS RÉALISATIONS À CE JOUR	8
Une base solide	8
La sensibilisation est essentielle	11
La mise en œuvre des Codes	13
Le suivi des progrès	16
Une aventure commune	19
C. PRIORITÉS POUR L'AVENIR	20

Un message du Comité directeur conjoint

Le présent rapport constitue, à bien des égards, une étape importante. D'abord et avant tout, il permet aux deux secteurs de respecter leur engagement concernant la reddition de comptes sur l'évolution de la mise en œuvre de l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*. Comme il s'agit de la première reddition de comptes depuis la signature de l'Accord en décembre 2001, le rapport constituera un point de repère pour mesurer l'évolution future, à mesure que les deux secteurs mettront en place les produits, les procédés et l'esprit de bonne volonté prévus dans l'Accord.

L'Accord et les Codes de bonnes pratiques constituaient l'aboutissement de plus de deux années de collaboration, d'efforts et d'enthousiasme. Les deux secteurs ont, en collaboration, déterminé les valeurs, les principes et les pratiques qui orienteraient leurs relations à l'avenir. D'une certaine façon, le travail concret lié à la mise en œuvre de l'Accord et des Codes ne fait que commencer. Ces mesures entraîneront des changements culturels dans les deux secteurs qui favoriseront une relation vivante et mutuellement bénéfique dont profiteront tous les Canadiens et Canadiennes. Soulignons aussi que, comme notre

expérience nous l'a enseigné, ce type de changement ne survient pas rapidement, ni facilement.

MEMBRES :

- Eileen Sarkar, Patrimoine canadien (coprésidente)
- Monica Patten, Forum du secteur bénévole et communautaire (coprésidente)
- Yvonne Atwell, Centre d'excellence pour la santé des femmes de l'Atlantique
- Darlene Bessey, YWCA du Canada
- Scott Broughton, Santé Canada
- Mary Carman, Industrie Canada
- Gordon Floyd, Centre canadien de philanthropie
- Marcel Lauzière, Conseil canadien de développement social
- Bill McCloskey, Agence des douanes et du revenu du Canada
- Mike Sheridan, Statistique Canada
- Shauna Sylvester, IMPACS
- Andrew Treusch, Développement des ressources humaines Canada

Manifestement, l'une des difficultés consistera à trouver les fonds requis pour entamer les initiatives de mise en œuvre. Il faudra aussi répondre aux besoins des organismes, qui ont différents mandats, différentes caractéristiques culturelles et différentes expériences. Par exemple, un grand nombre d'organismes des deux secteurs nous ont dit qu'ils consacraient déjà beaucoup de temps et d'énergie aux liens et à la collaboration avec l'autre sur des enjeux importants, au partage d'informations et de ressources, et à l'exploration de nouvelles façons de profiter des compétences et des connaissances uniques de chacun. D'autres organismes profitent de chaque occasion, et utilisent l'information et les outils fournis pour faire progresser leurs relations.

Au cours de la dernière année, nous avons mis en place une partie des assises sur lesquelles nous construirons le changement : nous avons mis sur pied des organismes directeurs, qui ont commencé à travailler,

Monica Patten



Coprésidente

nous avons élaboré des outils et des méthodes de formation, et nous avons commencé à transmettre la nouvelle aux organismes et ministères du gouvernement, de même qu'aux organismes du secteur bénévole et communautaire de partout au pays. Du côté du gouvernement du Canada, le greffier du Conseil privé a joué un rôle important dans la mise en œuvre, puisqu'il a rendu les sous-ministres et administrateurs généraux de tous les ministères et organismes responsables de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.

Comme nous nous sommes engagés pour longtemps, l'un des principes sur lequel est fondée notre approche veut qu'il faille parfois chercher à faire *mieux*, plutôt que *plus*. Compte tenu de ce principe, nous avons adopté une méthode progressive pour concrétiser notre vision, une méthode qui nous permet d'évaluer nos progrès, de nous appuyer sur nos réussites et d'avancer avec conviction.

Eileen Sarkar



Coprésidente

A. Le contexte du changement

Pilier essentiel de la société canadienne, le secteur bénévole et communautaire constitue une force économique et sociale importante au pays si l'on pense, par exemple, que le secteur :

- emploie environ un million de personnes;
- dispose de l'aide de 6,5 millions de bénévoles;
- inclut 180 000 organismes constitués en société;
- a des revenus annuels de 90 milliards de dollars, et un actif de 109 milliards de dollars.

En juin 2000, le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Initiative sur le secteur bénévole

et communautaire (ISBC), initiative conjointe destinée à mieux répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes en renforçant les moyens d'action du secteur bénévole et communautaire et en améliorant ses relations avec le gouvernement du Canada.

L'ISBC, que son caractère conjoint rend unique, a invité plus de 125 représentants des deux secteurs à siéger à des tables conjointes pour réfléchir à des aspects clés, tels que le renforcement des relations entre les deux secteurs, à l'amélioration des capacités du secteur bénévole et communautaire, et à la simplification de la réglementation pertinente au secteur.

L'ISBC : UNE VUE D'ENSEMBLE

À mesure qu'elle approche de la fin de son mandat quinquennal, l'ISBC continue d'évoluer en ce qui concerne ses engagements en cours. Voici un échantillon des initiatives récentes :

- À l'époque actuelle, où l'information est au cœur de tout, les organismes du secteur bénévole et communautaire doivent être capables de recueillir et de gérer efficacement des données. Des projets de *gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI)* sont en cours et visent à fournir de l'aide et de la formation sur les technologies, à modifier les pratiques de financement, à faciliter l'accès au financement, à mettre sur pied un portail, et à accroître la sensibilité à la GI/TI.

suite...

...suite

- Des représentants du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada ont élaboré, en collaboration, des recommandations sur la *simplification du cadre réglementaire*. On a aussi élaboré un formulaire simplifié de déclaration d'impôt à l'intention des organismes de bienfaisance, de même que de nouvelles lignes directrices sur les activités politiques.
- Le premier programme qui a été élaboré à la suite du travail des tables conjointes de l'ISBC, l'*Initiative canadienne sur le bénévolat*, illustre le potentiel de relation entre les deux secteurs. Le programme, conçu en collaboration, permettra aux organismes de profiter davantage de la contribution des bénévoles, encouragera les Canadiens et les Canadiennes à faire partie d'un organisme bénévole, et mettra en valeur le bénévolat.
- Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour *renforcer les capacités* du secteur bénévole et communautaire. Par exemple, un site Web (www.hrvc-rhsbc.ca) fournit de l'information utile sur les ressources humaines; les organismes du secteur bénévole et communautaire peuvent maintenant obtenir de l'information sur les compétences et les capacités que doivent posséder les chefs de file du secteur; un programme d'échange entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire offre aux deux secteurs une occasion unique de formation en cours d'emploi; et des études de cas sur les pratiques exemplaires fournissent des renseignements utiles sur le financement et l'obtention des ressources pour les organismes du secteur bénévole et communautaire.
- On a besoin de plus amples renseignements sur les personnes, les organismes et les processus qui font fonctionner le secteur bénévole et communautaire. Deux *importantes enquêtes nationales* aident à mettre sur pied un inventaire de la situation du secteur, et des chiffres connexes.

À propos de l'Accord

Dès le début, l'ISBC visait à mettre sur pied un accord conjoint, ou une entente cadre, qui fournirait des moyens concrets et évidents pour reconnaître l'importance de la relation entre les deux secteurs. Pendant près de deux ans (de septembre 2000 à juillet 2002), la Table conjointe sur l'Accord, groupe de travail composé d'un nombre égal de cadres supérieurs du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, a mené le projet de l'Accord. La Table avait reçu un double mandat : formuler un accord entre les deux secteurs, et créer des outils et des mécanismes de mise en œuvre pour donner vie à l'Accord.

Signé le 5 décembre 2001, l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* est un accord historique inaugurant de meilleures relations entre les deux secteurs. L'Accord est le premier texte qui décrit les valeurs et principes communs qui guideront leur relation de travail, et énonce les engagements de chaque secteur concernant le développement de ces relations. L'Accord, qui résulte de recherches approfondies, de débats animés et de discussions éclairées,

renforce les capacités des deux secteurs d'améliorer la qualité de vie au Canada, et constitue un héritage pour bien des générations.

EXTRAIT DU DISCOURS DU TRÔNE

Il [le gouvernement du Canada] mettra en œuvre l'Accord conclu en décembre dernier avec le secteur bénévole afin de l'aider à contribuer à l'atteinte des priorités nationales et à faire valoir les points de vue de ceux qui sont trop souvent exclus.

(30 septembre 2002)

Favoriser sa réussite

L'une des forces de l'Accord, c'est qu'il reconnaît que ses dispositions ne peuvent être concrétisées qu'à l'aide de mesures pratiques. Il exige donc des structures, des processus et des outils organisationnels qui permettront de le mettre en œuvre, de surveiller son évolution dans des secteurs en particulier, et de produire des rapports à ce sujet. La section V de l'Accord, intitulée « L'application

de l'Accord », incite plus particulièrement le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada à obtenir des résultats relativement à cinq aspects. Ces cinq aspects constituent le cadre sur lequel s'appuie le présent rapport :

- *Une base solide* : mettre sur pied des structures organisationnelles au sein du gouvernement du Canada et dans le secteur bénévole et communautaire pour mettre en œuvre l'Accord.
- *La sensibilisation est essentielle* : sensibiliser les gens au sein du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, de même que les Canadiens et Canadiennes en général, aux dispositions de l'Accord.
- *La mise en œuvre des Codes* : élaborer des codes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les deux secteurs.
- *Le suivi des progrès* : établir des processus pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et Canadiennes des résultats atteints et de l'avancement des priorités.

- *Une aventure commune* : organiser des rencontres régulières des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus et les plans.

La section qui suit donne un aperçu des progrès des deux secteurs concernant ces cinq aspects.

FONDEMENT

L'Accord prévoit des valeurs et des principes communs qui façonneront les pratiques futures :

Valeurs :

- démocratie
- civisme actif
- égalité
- diversité
- inclusion
- justice sociale

Principes :

- indépendance
- interdépendance
- dialogue
- coopération et collaboration
- responsabilité envers les Canadiens et Canadiennes

B. Nos réalisations à ce jour

Au cours de la dernière année, le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada ont commencé à donner vie à l'Accord. La plupart des mesures prises au début de la mise en œuvre visaient à préparer le terrain pour réussir à mettre en œuvre l'Accord au sein du gouvernement du Canada ainsi qu'au sein des milliers d'organismes du secteur bénévole et communautaire de partout au pays. Cela signifie mettre sur pied des structures et des processus qui permettent de superviser les initiatives conjointes ou séparées. Cela signifie aussi sensibiliser davantage les gens à l'importance des relations de travail renouvelées et au rôle essentiel que peut jouer l'Accord dans l'évolution de ces relations. Une grande partie du travail effectué par les deux secteurs à ce sujet a mis l'accent sur les Codes de bonnes pratiques, outils pratiques conçus pour guider les relations en évolution des secteurs, qui tentent de trouver de nouvelles façons de travailler ensemble en matière de dialogue sur les politiques et de financement.

Les pages qui suivent décrivent les principales réalisations des deux secteurs concernant les cinq priorités énoncées dans l'Accord. Bon nombre des indicateurs de progrès qui figurent dans les encadrés résumant les principales conclusions des initiatives de recherche distinctes menées par chacun des secteurs durant l'été 2003 (voir Suivi des progrès à la page 16). Pour de plus amples détails sur ces réalisations et sur d'autres réalisations du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, consultez les documents connexes au présent rapport, accessibles sur le site Web de l'ISBC à l'adresse www.vsi-isbc.ca.

UNE BASE SOLIDE

Des structures organisationnelles appropriées pour mettre en application les dispositions de l'Accord, au gouvernement du Canada comme dans le secteur bénévole et communautaire

(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

Des structures organisationnelles efficaces, autant conjointes que distinctes, sont essentielles à l'orientation de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes

pratiques. Dans le cadre des réflexions sur les structures et les processus qui serviraient le mieux les intérêts de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire pendant sa seconde phase, les deux secteurs ont tenu compte des leçons apprises au cours des premières années d'existence de l'Initiative.

- *Comité consultatif ministériel (CCM)* : Le CCM, dirigé par la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, a comme mandat de rencontrer chaque année le secteur bénévole et communautaire pour étudier les résultats obtenus, rendre des comptes aux Canadiens et Canadiennes concernant l'état de la relation, et orienter les travaux futurs. L'honorable Jane Stewart, ministre du Développement des ressources humaines Canada, est coprésidente du Comité.
- *Forum du secteur bénévole et communautaire* : Constitué de 22 chefs de file du secteur bénévole et communautaire de partout au pays, le Forum supervise les travaux continus de l'ISBC, y compris la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Présidé par Monica Patten, le

Forum coordonne aussi la réaction du secteur bénévole et communautaire face aux enjeux clés, et dirige des activités de rayonnement pour accroître la participation du secteur à l'ISBC.

INDICATEURS DE PROGRÈS

Au sein du gouvernement du Canada :

- La plupart des ministères et organismes fédéraux ont nommé une personne (un champion) responsable de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.
- En avril 2003, une rencontre interministérielle a réuni 41 institutions fédérales pour discuter des mesures de mise en œuvre.

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- Le Forum du secteur bénévole et communautaire a mis sur pied un sous-comité chargé d'effectuer un suivi des progrès de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.

- *Comité directeur des sous-ministres adjoints* : Les membres du Comité, qui représentent les principaux ministères et tous les organismes centraux, conseillent le CCM, et jouent un rôle de leadership horizontal pour l'ISBC. Le Comité offre aussi des conseils stratégiques aux représentants du gouvernement au sein du Comité directeur conjoint, et s'assure que les initiatives de l'ISBC tiennent compte des intérêts de la collectivité fédérale en général. Eileen Sarkar, sous-ministre adjointe de Patrimoine canadien, et Andrew Treusch, sous-ministre adjoint de Développement des ressources humaines Canada, sont présidente et vice-président, respectivement.
- *Comité directeur conjoint (CDC)* : Constitué de 12 hauts responsables, six du gouvernement du Canada et six du secteur bénévole et communautaire, ce groupe coordonne et supervise le travail de l'ISBC. En plus d'orienter la mise en œuvre et le suivi de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques, le CDC joue le rôle d'un forum qui détermine et explore les nouveaux enjeux importants qui font surface dans les deux secteurs. Le CDC a tenu des réunions en février, juin et novembre 2003, et devrait

se réunir tous les trimestres jusqu'à la fin de l'ISBC prévue pour mars 2005.

Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre de l'Accord, le greffier du Conseil privé a rendu les sous-ministres responsables des progrès de la mise en œuvre de l'Accord par l'entremise des contrats axés sur le rendement. Chaque sous-ministre a été invité à nommer un haut fonctionnaire ou champion qui mettrait en valeur l'Accord et les Codes, et qui donnerait l'exemple au sein de son institution. Presque tous les ministères et organismes fédéraux comptent maintenant un tel champion.

Du côté du gouvernement, le ministère du Patrimoine canadien fournit du personnel qui s'occupe de questions liées au secteur bénévole et communautaire, et favorise les relations entre les deux secteurs. Pour ce qui est du secteur bénévole et communautaire, le Forum a l'appui d'un petit nombre d'employés qui ont la responsabilité d'offrir des conseils stratégiques, d'effectuer de la recherche et d'assumer un soutien administratif.

LA SENSIBILISATION EST ESSENTIELLE

Des mesures continues pour mieux sensibiliser les membres du secteur, le gouvernement du Canada et les Canadiens et Canadiennes aux dispositions de l'Accord

(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

L'une des premières étapes de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques consiste à sensibiliser les représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire à la façon dont les Codes peuvent être employés pour améliorer les relations de travail entre les deux secteurs. En tenant compte de cette réalité, les deux secteurs ont consacré beaucoup de temps et d'énergie, au cours de la dernière année, à élaborer du matériel didactique qui vise à favoriser la compréhension de l'Accord et des façons pratiques de mettre en œuvre ses principes et engagements.

Outils pratiques

Les champions ministériels ainsi que les représentants du secteur bénévole et communautaire ont accès à des outils, entre autres, à une vidéo de dix minutes qui fournit des données de base et le contexte de l'Accord, ainsi que certains exemples d'études de cas qui expliquent comment appliquer concrètement les Codes.

Les autres outils permettant d'accroître la sensibilisation incluent un guide sur les Codes de bonnes pratiques, qui offre des listes de contrôle et différents exercices pour aider les responsables du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire à appliquer les Codes au quotidien. Le guide, qui s'intitule *Sur la route de l'Accord : Un guide pour mettre en œuvre les Codes de bonnes pratiques*, a été élaboré en collaboration par Patrimoine canadien et le Forum du secteur bénévole et communautaire. Les champions de tous les ministères ont reçu un CD-ROM contenant le guide, la vidéo et une présentation PowerPoint sur l'Accord et les Codes. Les organismes du secteur bénévole et communautaire ont aussi accès à ces outils par l'entremise du Forum du secteur bénévole et communautaire.

INDICATEURS DE PROGRÈS

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- Un grand nombre d'organismes se servent des sites Web de l'ISBC et du Forum, ainsi que des bulletins, pour obtenir de l'information sur l'Accord et les Codes.
- Les organismes membres et les réseaux du secteur bénévole et communautaire, de même que les centres de ressources, constituent d'autres sources d'information. Certains répondants à l'enquête effectuée en 2003 auprès du secteur ont affirmé qu'ils recevaient l'information de première main puisqu'ils sont membres d'un comité ou d'une table conjointe de l'ISBC.

Au sein du gouvernement du Canada :

- Plus des trois quarts des ministères et des organismes qui ont répondu au questionnaire de 2003 ont mis sur pied une stratégie ministérielle de sensibilisation ou prévoient le faire.
- Un grand nombre de ministères et d'organismes ont communiqué avec le centre de coordination pour le gouvernement fédéral, Patrimoine canadien, afin d'obtenir les outils et les ressources qui leur permettront d'accroître la sensibilisation.

Formation des formateurs

L'été dernier, Patrimoine canadien et le Forum du secteur bénévole et communautaire ont travaillé en collaboration à l'élaboration d'ateliers et de matériel didactique, et à la conception de séances de formation des formateurs visant la concrétisation de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques. Les ateliers interactifs, en plus de fournir aux participants des renseignements de base essentiels, indiquent en détail

comment utiliser le guide *Sur la route de l'Accord*. Plus de 100 personnes des deux secteurs ont pris part au premier atelier, qui s'est tenu à Fredericton au début de l'automne 2003.

LA MISE EN ŒUVRE DES CODES

Des codes ou des normes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les ministères et les organismes du secteur bénévole et communautaire sur des points particuliers de la relation, comme le dialogue sur les politiques, le financement et d'autres questions à préciser

(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

Quand le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont signé l'Accord en décembre 2001, ils savaient que le travail ne faisait que commencer. L'Accord constituait un fondement solide pour de nouvelles relations entre les deux secteurs. Mais comment l'Accord influencerait-il les centaines d'interactions quotidiennes entre les deux secteurs?

FINANCEMENT

Le *Code de bonnes pratiques de financement* est fondé sur la reconnaissance, de la part des deux secteurs, du fait qu'ils sont responsables devant les Canadiens et les Canadiennes, et reconnaît que le secteur bénévole et communautaire doit pouvoir offrir des services de façon durable. Le Code fournit des façons précises de conclure des accords de financement plus souples et uniformes entre les deux secteurs. Au fil du temps, et grâce à la communication continue entre les secteurs, ces pratiques deviendront le fondement d'un nouveau lien de financement entre les deux secteurs.

Donner vie à l'Accord

C'est ici qu'entre en jeu les Codes de bonnes pratiques. Élaborés dans le cadre d'un processus conjoint et adoptés par les deux secteurs en octobre 2002, les Codes de bonnes pratiques visent à orienter la relation entre les secteurs à mesure que ceux-ci explorent de nouvelles façons de collaborer relativement au dialogue sur les politiques et au

financement. Les Codes constituent des sources d'idées concrètes sur la façon de saisir l'esprit et l'orientation de l'Accord, et de les appliquer effectivement au sein d'organismes du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement. Les Codes, qui constituent des outils permettant d'en arriver à des changements durables et positifs, concernent l'établissement de liens, l'amélioration des pratiques, la recherche de terrains d'ententes, et l'acceptation

des différences. Ils visent aussi à faire du Canada un meilleur milieu de vie en améliorant les politiques et les programmes destinés aux Canadiens et aux Canadiennes. Comme ce sont des documents évolutifs, les Codes changeront au fil du temps pour refléter les expériences de travail que vivent au quotidien les représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire.

DIALOGUE SUR LES POLITIQUES

Les pratiques exemplaires énoncées dans *Le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques* sont fondées sur le principe selon lequel les politiques et les programmes du gouvernement sont de meilleure qualité quand ils profitent de l'expérience, de l'expertise et des connaissances du secteur bénévole et communautaire. Elles représentent des façons pratiques, pour les organismes et les ministères gouvernementaux, de même que pour les organismes du secteur bénévole communautaire, d'approfondir et d'améliorer leur dialogue sur les politiques publiques.

Parmi les bonnes pratiques mentionnées, on compte une meilleure compréhension des objectifs en matière de politiques publiques de l'autre partie. Le Code engage aussi le gouvernement fédéral à examiner, du point de vue du secteur bénévole et communautaire, ou à l'aide d'un cadre d'analyse, ses principales propositions en matière de programme et de politique.

Un réseau de champions

Le gouvernement du Canada utilise son réseau de champions pour faire passer son message. Ce réseau, constitué de hauts fonctionnaires chargés de mettre en place l'Accord et les Codes de bonnes pratiques, s'est réuni au printemps 2003 pour discuter des plans ministériels de

mise en œuvre, ainsi que de certains des principaux défis et occasions que les ministères risquent de rencontrer dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Ces champions continueront de jouer un rôle important dans les initiatives de mise en œuvre au sein du gouvernement du Canada.

INDICATEURS DE PROGRÈS

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- La sensibilisation est relativement faible. Selon l'enquête effectuée en 2003 auprès des membres du secteur, les répondants étaient davantage sensibilisés à l'Accord, mais étaient moins sensibilisés au Code de financement, et encore moins au Code pour le dialogue sur les politiques.
- Les répondants ont proposé des façons de renforcer la sensibilisation. Ils ont parlé, par exemple, de cibler des groupes supplémentaires et d'utiliser différents mécanismes pour toucher les gens.

Au sein du gouvernement fédéral :

- Le questionnaire envoyé en 2003 aux institutions fédérales a révélé qu'au cours de la dernière année, cinq ou six ministères et organismes ont beaucoup avancé en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Ils ont, par exemple, effectué des examens détaillés des ententes de financement avec le secteur bénévole et communautaire pour les rendre plus efficaces et efficientes, ils ont fait connaître les bonnes pratiques au sein de leur ministère, et ils ont mis sur pied des projets visant à engager dans le processus d'élaboration des politiques des groupes qui n'y auraient habituellement pris part.
- Pour améliorer la mise en œuvre, les ministères et organismes ont, entre autres, suggéré que l'on partage les réussites et les bonnes pratiques entre ministères.

Un effort de collaboration

Les deux secteurs ont élaboré, en collaboration, des outils pratiques de mise en œuvre des Codes, y compris une vidéo de dix minutes qui présente des études de cas portant sur la mise en œuvre des Codes, de même qu'un guide pratique qui vise à aider les responsables du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire à comprendre la façon d'appliquer les Codes au quotidien (voir *La sensibilisation est essentielle* à la page 11).

Documentation des bonnes pratiques

Un premier examen des organismes du secteur bénévole et communautaire et des ministères fédéraux a permis de faire ressortir un certain nombre de bonnes pratiques. Il s'agit de méthodes pratiques et créatives de mise en œuvre des Codes, employées par des organismes des deux secteurs. Des résumés de bonnes pratiques seront distribués l'an prochain dans le but d'entraîner des changements dans les autres ministères et organismes.

LE SUIVI DES PROGRÈS

Des processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de l'état de la relation et des résultats atteints, pour résoudre les conflits, pour convenir des étapes suivantes, et pour examiner les possibilités stratégiques de collaboration future

(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

L'Accord engage le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire à rendre compte des progrès à mesure qu'ils améliorent leur relation. Pour respecter cet engagement, chaque secteur a mis sur pied un processus de contrôle, de même qu'un cadre de rapport qui répondent à ses besoins particuliers, et qui correspondent à ses caractéristiques uniques. Les stratégies de rapport visent à informer les organismes directeurs des deux secteurs, de même que les Canadiens et les Canadiennes, sur l'avancement de la mise en œuvre, mais aussi à fournir de l'information essentielle à mesure que les secteurs établissent leurs priorités pour l'avenir.

QUI NOUS A RÉPONDU...

...dans le secteur bénévole et communautaire

- 110 représentants d'organismes du secteur;
- la moitié sont des organismes locaux; l'autre moitié sont surtout de portée nationale ou provinciale et dans quelques cas, internationale;
- la plupart d'entre eux offrent des programmes, des services, de l'information au public ou de la formation, ou œuvre à la défense des intérêts;
- large représentation géographique;
- les budgets annuels vont de moins de 1 500 \$ à 130 millions de dollars.

...au sein du gouvernement du Canada

- 49 ministères et organismes;
- la plupart d'entre eux ont parlé de liens vivants et concrets avec le secteur; une minorité a affirmé avoir des liens limités ou n'avoir aucun lien;
- les institutions qui ont rendu des comptes représentaient la gamme des différents liens avec le secteur bénévole et communautaire, tant en ce qui concerne le dialogue sur les politiques que la relation de financement.

Des nouvelles des ministères fédéraux

Du côté du gouvernement, on a distribué à 57 institutions fédérales, en juillet 2003, un questionnaire fondé sur les cinq mesures clés énoncées dans l'Accord. À l'automne, 49 ministères et organismes avaient répondu. Les résultats, dont certains sont soulignés dans le présent rapport, permettent de mesurer la façon dont l'Accord et les Codes

s'intègrent aux activités du gouvernement du Canada. Pour en savoir davantage sur les conclusions du gouvernement du Canada, consultez le rapport connexe sur la mise en œuvre au sein du gouvernement du Canada à l'adresse www.vsi-isbc.ca.

Communiquer avec le secteur bénévole et communautaire

Pour sa part, le Forum du secteur bénévole et communautaire a mené une enquête auprès des organismes du secteur bénévole et communautaire canadien pour déterminer dans quelle mesure ils connaissaient l'Accord et les Codes, et s'ils les

utilisaient au quotidien. L'enquête a été envoyée à plus de 2 000 personnes inscrites sur la liste d'envoi du bulletin du Forum du secteur bénévole et communautaire. En plus de permettre de recueillir des données de base sur les forces et les faiblesses de la mise en oeuvre, les résultats ont permis d'établir les

INDICATEURS DE PROGRÈS

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- La plupart des répondants du secteur ont affirmé que leurs relations avec le gouvernement fédéral étaient bonnes.
- Plus de la moitié d'entre eux ont dit que leurs relations n'avaient pas changé ou s'étaient améliorées au cours de la dernière année.
- Les préoccupations mentionnées concernaient l'augmentation des demandes (p. ex., rapports, délais); la diminution du financement, l'augmentation de la bureaucratie et des difficultés relationnelles (roulement de personnel important au gouvernement).

Au sein du gouvernement du Canada :

- La plupart des institutions qui ont répondu au questionnaire ont affirmé qu'elles rencontraient souvent les organismes du secteur bénévole et communautaire dans le cadre de la prestation des programmes.
- Bon nombre de ministères et d'organismes ont affirmé que le ministre ou le sous-ministre avait rencontré des représentants d'organismes du secteur bénévole et communautaire au cours de la dernière année.

priorités du secteur pour l'avenir en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Ce rapport présente une partie des principales conclusions tirées à la suite de l'enquête auprès du secteur bénévole et communautaire. Pour de plus amples détails, consulter le rapport connexe sur la mise en œuvre au sein du secteur bénévole et communautaire à l'adresse www.vsi-isbc.ca.

UNE AVENTURE COMMUNE

L'organisation d'une réunion régulière des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus

(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

Les deux secteurs s'engagent à tenir des réunions de haut niveau pour évaluer les progrès quant à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord; la première rencontre annuelle entre le Comité consultatif ministériel et des membres du Forum du secteur bénévole et communautaire aura lieu en 2004 et devrait permettre de procéder à cet examen. Quand ils se réuniront, les ministres et les responsables du secteur bénévole et communautaire auront l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et de réitérer leur engagement en ce qui concerne les plans et les priorités pour l'année à venir.

C. Priorités pour l'avenir

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont commencé à mettre en œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques. Comme l'explique le présent rapport, les deux secteurs ont réussi à établir une base solide sur laquelle ils pourront s'appuyer pour poursuivre leur travail. Dans l'avenir, les secteurs continueront de s'engager conjointement à mettre en œuvre l'Accord, à collaborer pour mettre sur pied les processus et les outils essentiels, et à favoriser un esprit de bonne volonté au sein du gouvernement du Canada et des organismes du secteur bénévole et communautaire canadiens. Ils prendront plus particulièrement les mesures suivantes :

- continuer de renforcer la relation;
- déterminer, utiliser et promouvoir les bonnes pratiques et les leçons apprises;
- organiser une rencontre régulière entre le Comité consultatif ministériel et des représentants du secteur bénévole et communautaire;
- organiser une rencontre entre des représentants du secteur bénévole et communautaire et les champions des ministères;
- continuer à faire avancer les travaux conjoints en ce qui concerne la réglementation et l'imposition des organismes de bienfaisance, le renforcement des capacités et l'investissement stratégique;
- collaborer pour faire progresser d'autres engagements, entre autres : une entente sur les étapes suivantes, l'élaboration d'une perspective qui tient compte du secteur bénévole et communautaire, et l'examen de modèles de règlement des différends.

